

DÉLIBÉRATION N° 2024.09.02

EXONERATION LOYER MEDECIN - MAISON MEDICALE

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Houria BADEK, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Éric POTIER, Philippe BERTEMONT, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir : Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE, Jean-Luc VERET donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN, Marie-Claude HOFFNUNG donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD, Ludovic MAULNY donne pouvoir à Houria BADEK, Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER, Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire rappelle que la Commune est dépourvue de médecin depuis janvier 2024.

Des annonces ont été passées sans résultats actuellement.

Afin de permettre l'attractivité d'un médecin de venir s'installer à VER-SUR-MER, il est proposé d'exonérer son loyer pour son bail professionnel dans la Maison Médicale, 1 Rue des Coteaux, de 100% la première année 50% la deuxième année.

Si le médecin quitte les lieux avant une période de 3 années, il devra procéder au remboursement des parts exonérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à mentionner dans le bail professionnel du futur médecin dans la Maison Médicale, 1 Rue des Coteaux, une exonération de son loyer de 100% la première année et 50% la deuxième année.

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 13 septembre 2024*

La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

